



Ville de Vouziers
Place Carnot – B.P. 20
08400 VOUZIERS
Tel : 03 24 30 76 30
Fax. 03 24 30 76 50
Courriel : marchespublics@ville-vouziers.com

Marché Public de services

passé en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics

MAPA n° 2017-02

(valant pour Règlement de Consultation – Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières)

Maintenance des ascenseurs du centre culturel « Les Tourelles » et du Centre Polyvalent Rural / Multi-accueil

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

15 mai 2017 à 12h00

SOMMAIRE

Article 1 – Objet de la consultation.....	3
1.1 – Objet du marché	3
1.2 – Mode de passation	3
1.3 – Acheteur public	3
1.4 – Allotissement et décomposition	3
1.5 – Durée du marché	4
1.6 – Option – Variantes et Négociation	4
Article 2 – Documents contractuels	4
Article 3 – Nature de la prestation.....	4
Article 4 – Modalité d’établissement des prix.....	5
4.1 – Forme du prix et révision	5
4.2 – Contenu du prix	5
4.3 – Avance.....	5
Article 5 – Prix du marché.....	6
Article 6 – Paiement et référence bancaire	6
6.1 – Paiement	6
6.2 – Référence du compte bancaire.....	6
Article 7 – Organisation générale de la consultation.....	7
7.1 – Dossier à fournir par les candidats répondant à l’appel d’offre.....	7
7.2 – Conditions de remise des offres	8
7.3 – Demande de renseignements	8
7.4 – Jugement des offres	8
Article 8 – Contractant(s)	9
8.1 – Pour les entreprises individuelles	9
8.2 – Pour les sociétés	9
8.3 – Pour les groupements	10
Article 9 – Notification au candidat	12
Article 10 – Sous-traitance, pénalités et résiliation	12
10.1 – Sous-traitance	12
10.2 – Pénalités.....	12
10.3 - Résiliation	13

Article 1 – Objet de la consultation

1.1 – Objet du marché

Le présent marché concerne l'entretien de :

- l'ascenseur situé au Centre Culturel des Tourelles à Vouziers.
- l'ascenseur situé au Centre Polyvalent Rural / Multi-accueil

Il a pour objet la maintenance et le dépannage de cet ascenseur conformément au Décret n°2004-964 du 9 septembre 2004 (version consolidée au 31 mars 2008).

Caractéristiques de l'ascenseur :

Type de matériel	Charge en Kg	Fabricant	Nb de Niveaux	Nb de personnes	Année mise en service	Lieux
Ascenseur Centre Culturel « Les Tourelles »	630 kg	Otis	3	X	1994	Centre Culturel les Tourelles 6, rue Henrionnet 08400 VOUZIERES
Ascenseur « CPR / Multi-accueil »	630 kg	A2A	3	X	2011	Centre Polyvalent Rural / Multi-accueil rue de l'Agriculture 08400 VOUZIERES

Les offres devront être parvenues à la mairie de Vouziers – Place Carnot – 08400 VOUZIERES, **avant le 15/05/2017, à 12h00.**

1.2 – Mode de passation

La présente consultation est un marché à procédure adaptée (MAPA). Il s'agit d'un marché de services passé selon la procédure prévue à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics.

Dans ce cadre, le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

1.3 – Acheteur public

Commune de Vouziers, représentée par son Maire, Monsieur Yann DUGARD

Place Carnot – BP20
08400 VOUZIERES

Tél : 03 24 30 76 32 - Fax : 03 24 30 76 59

Mail : marchespublics@ville-vouziers.com

1.4 – Allotissement et décomposition

Le présent marché est un marché de services non alloti à prix forfaitaire.

1.5 – Durée du marché

Le marché prend effet à compter de la date d'échéance du contrat en cours à savoir le 17/05/2017. Il est conclu jusqu'au 16/05/2020 soit 36 mois.

Une visite sur sites pourra être réalisée en présence du Technicien Territorial de la ville de Vouziers – M. Jean-Louis MARCEAU.

1.6 – Option – Variantes et Négociation

Des négociations pourront être envisagées avec les différents candidats si la commune le juge nécessaire.

Article 2 – Documents contractuels

Le présent cahier des charges valant pour Règlement de la Consultation, Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières.

Article 3 – Nature de la prestation

1° Opérations et vérifications périodiques :

- Une visite tous les mois en vue de surveiller le fonctionnement de l'installation et effectuer les réglages nécessaires ;
- L'examen semestriel du bon état des câbles et la vérification annuelle des parachutes ;
- Le nettoyage et graissage des organes mécaniques : nettoyage annuel de la cuvette de l'installation, du toit de cabine et du local des machines ;
- La lubrification et le nettoyage des pièces (+ fourniture des produits de lubrification)
 - Sur les portes palières
- La vérification tous les mois de l'efficacité des serrures des portes palières et, s'il y a lieu, des dispositifs empêchant ou limitant les actes portant atteinte au verrouillage des portes palières ;
- Ferme-portes mécaniques, électriques ou pneumatiques, serrures électromagnétiques, contacts de portes et boutons d'appel ;
 - Dans la cabine
- Boutons d'envoi, paumelles de portes, contacts de portes, ferme-portes automatiques, coulisseaux de cabine, dispositif de sécurité de seul et cellule photo-électrique.
 - Dans le local de machinerie
- Balais du moteur et fusibles.
 - Gaine
- Coulisseaux de contrepoids
 - Éclairage
- Ampoules cabine, machinerie et gaine ainsi que l'éclairage de secours (batteries, piles et accumulateurs) ;
- Affichage de niveaux, flèches, boutons d'appel et équipements liés aux PMR.

2° Opérations occasionnelles :

- La réparation ou le remplacement, si elles ne peuvent pas être réparées, des petites pièces de l'installation présentant des signes d'usure excessive,
- Les mesures d'entretien spécifiques destinées à supprimer ou atténuer les défauts présentant un danger pour la sécurité des personnes ou portant atteinte au bon fonctionnement de l'appareil qu'aura repérés le contrôle technique mentionné à l'article R.125-2-7 ;

Article 4 – Modalité d'établissement des prix

4.1 – Forme du prix et révision

Chaque année le prestataire s'engage à prévenir le client des modifications de prix pour accord.

Les prix sont révisés tous les ans par application de la formule ci-dessous et selon les modalités prévues aux conditions particulières.

Le prix des Prestations définies ci-dessus est établi selon les conditions économiques du mois de mai (date début d'effet du contrat) moins 1 mois.

Une révision de prix aura lieu tous les ans en fonction des indices des derniers mois connus précédant la date de révision conformément à l'article 9.2 des conditions générales.

$$P = P_o \left[0,150 \frac{EBIQ}{EBIQ_o} + 0,200 \frac{TCH}{TCH_o} + 0,650 \frac{ICHTTS1}{ICHTTS1_o} \right]$$

Dans laquelle :

- P : Prix revalorisé
- P_o : Prix origine
- EBIQ1 : Ensemble Énergie, Bien intermédiaires Biens d'équipements – Identifiant INSEE 086769025 (EBIQ_o = « valeur indice » connue au 1^{er} janvier)
- TCH : Transports, communications et Hôtellerie – Identifiant INSEE 086735376 (TCH_o = « valeur Indice » connu au 1^{er} janvier)
- ICHTTS1 : coût horaire du travail, tous salariés confondus, dans les industries mécaniques et électriques. Il est calculé charges salariales comprises – Identifiant INSEE 063021506 (ICHTTS1_o = « valeur Indice » connu au 1^{er} janvier)

NB : Lors de la révision annuelle des prix, si la formule est négative (du fait de la mise à jour annuelle de l'indice de l'INSEE), le montant de la précédente année du présent contrat sera reconduit.

4.2 – Contenu du prix

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, y compris les déplacements, la main d'œuvre et les frais de reproduction.

Les prix proposés par les candidats s'entendent tout frais compris : dont les déplacements.

4.3 – Avance

Les avances seront versées suivant les règles fixées par les articles 110, 111 et 112 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics et soumises à constitution de garanties à première demande.

Article 5 – Prix du marché

Montant annuel	Ascenseur Centre Culturel « Les Tourelles »	Ascenseur CPR / Multi-accueil	Montant annuel pour les deux ascenseurs
Montant HT (en chiffre et en lettre)			
TVA 20%			
Total TTC (en chiffre et en lettre)			

* Remise éventuelle accordée à la mairie de Vouziers pour l'année en cours

Article 6 – Paiement et référence bancaire

6.1 – Paiement

Les paiements s'effectueront suivant les règles de la comptabilité publique au compte ouvert au nom du titulaire tel qu'il figure dans le présent document.

L'entreprise devra présenter une facture (exemplaire original uniquement) à la Maire de Vouziers – Service Comptabilité – Place Carnot – BP20 – 08400 Vouziers, selon la périodicité choisit par le prestataire. Celles-ci devront être établies en euros.

Conformément à l'article 98 du Code des marchés publics, le délai global de paiement est de 30 jours. Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le soumissionnaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

Le décret n°2002-232 du 21 février 2002 modifié par le décret n°2008-408 du 28 avril 2008 et du décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008 précise les modalités d'application de l'article 98 du Code des marchés publics.

6.2 – Référence du compte bancaire

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues, au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après :

- du compte ouvert au nom de					
-sous le numéro					
-code banque		code guichet		clé	
-à					

Article 7 – Organisation générale de la consultation

La langue devant être utilisée dans l'offre est le français. L'unité monétaire sera exprimée en euro (€).

7.1 – Dossier à fournir par les candidats répondant à l'appel d'offre

Chaque candidat répondant à l'offre, devra remettre à la commune de Vouziers un dossier complet (sous format papier) comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature

- Le **DC1** (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants), à dater et signer ;
- Le **DC2** (déclaration du candidat), à dater et signer ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, **la copie du/des jugement(s)** prononcé(s) à cet effet ;
- **Une déclaration sur l'honneur**, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - o Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales
 - o Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - o Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-3 du Code du Travail.
 - o Qu'il n'entre dans aucune des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **Une attestation d'assurance de responsabilité civile ;**
- **Une attestation sociale et une attestation fiscale.**

Pièces de l'offre

- **Le contrat de marché**, qui correspond au présent cahier des charges valant Règlement de Consultation (RC), d'Acte d'Engagement (AE) et de Cahier des Clauses Particulières (CCP), **à compléter sans aucune modification, à dater, parapher et signer, avec le cachet de l'entreprise.**
- **Le prix unitaire annuel** ainsi que l'éventuelle remise accordée pour l'année en cours + devis de l'entreprise.
- **Un mémoire technique / justificatif** des dispositions que le prestataire se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission et répondre au cahier des charges, tout en intégrant les éléments suivants (à titre indicatif) :
 - o le profil général de la société,
 - o le nom et la raison sociale de la société,
 - o l'agrément accordé à la société pour réaliser les prestations objet du présent marché
 - o l'historique de la société et son savoir-faire,
 - o l'effectif global et l'organisation géographique,
 - o l'organigramme,
 - o les références (notamment pour des missions portant sur des matériels similaires à ceux objet du présent marché),
 - o les dispositions prises par l'entreprise pour respecter les exigences du DCE,
 - o les conditions de disponibilité et de fourniture des pièces de rechange, et l'indication du délai garanti pour le remplacement des pièces mentionnées au 2° de l'article R. 125-2 ;
 - o les garanties apportées par les contrats d'assurances de l'entreprise d'entretien ;
 - o la périodicité proposée des interventions,
 - o la description de l'option à proposer (notamment en termes de contenu et de périmètre de l'extension de garantie de remplacement des pièces).

7.2 – Conditions de remise des offres

Les dossiers des candidats doivent être remis sous pli cacheté.

Les plis peuvent être déposés par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé dans les locaux de la Mairie de VOUZIERS de 8h00 à 12h00 et de 14h à 17h00 du lundi au vendredi, à l'adresse suivante :

Mairie de VOUZIERS
Service Urbanisme et Marchés Publics
Place Carnot - BP 20
08400 VOUZIERS

L'enveloppe extérieure portera les mentions suivantes :

OBJET DE LA CONSULTATION
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N° MAPA 2017-02 RELATIF A LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS DU CENTRE CULTUREL « LES TOURELLES » ET DU CPR/MULTI-ACCUEIL
SOCIETE :
« NE PAS OUVRIR »

Les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent document. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, **ne seront pas retenus**.

7.3 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande à :

Mairie de Vouziers
Mme Pauline BLANC – Service Marchés Publics
Place Carnot – B.P. 20 – 08400 VOUZIERS
Tél : 03 24 30 76 32
Fax : 03 24 30 76 59
Mail : marchespublics@ville-vouziers.com

Pour obtenir tous les renseignements sur les voies et délais de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CHALONS EN CHAMPAGNE
25, rue du Lycée
51036 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex
Téléphone : 03 26 66 86 87 Télécopie : 03 26 21 01 87

7.4 – Jugement des offres

L'offre jugée économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur de l'offre technique, évaluée par la qualité du mémoire technique : 40 %
- offre financière : 60 %

Les offres seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

NB : Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous-détails des prix unitaires ou les décompositions des prix forfaitaires qu'elle estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

Article 8 – Contractant(s)

8.1 – Pour les entreprises individuelles

Je soussigné,

Nom et Prénom :	
Agissant en mon nom personnel Domicilié à :	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers :	
Code d'activité économique principale (APE) :	

8.2 – Pour les sociétés

Je soussigné,

Nom et Prénom :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la société : <i>Intitulé complet et forme juridique de la Société</i>	
Au capital de :	
Ayant son siège social à	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code NAF :	

8.3 – Pour les groupements

- solidaire
 conjoint *

(1) Cochez la case correspondante

* **En cas de groupement conjoint** une fois le marché attribué au soumissionnaire, le groupement devra revêtir la forme **d'un groupement solidaire**

Nous soussignés,

1^{er} contractant

- Agissant en mon nom personnel

I. - Nom et Prénom :	
----------------------	--

Agissant en mon nom personnel Domicilié à :	
Téléphone : Télécopie Adresse e-mail	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	

Ou

- Agissant pour le nom et pour le compte de la société

II. - Nom et Prénom :	
-----------------------	--

Agissant pour le nom et pour le compte de la société : <i>Intitulé complet et forme juridique de la Société</i>	
Au capital de :	
Ayant son siège social à	
Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	

et

2^{ème} contractant

Agissant en mon nom personnel

I. - Nom et Prénom :	
----------------------	--

Agissant en mon nom personnel	
Domicilié à :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Adresse e-mail :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	

ou

Agissant pour le nom et pour le compte de la société

II. - Nom et Prénom :	
-----------------------	--

Agissant pour le nom et pour le compte de la société :	
<i>Intitulé complet et forme juridique de la Société</i>	
Au capital de :	
Ayant son siège social à	
Téléphone :	
Télécopie :	
Adresse e-mail :	
Immatriculé(e) à l'INSEE :	
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers.	
Code d'activité économique principale (APE) :	

Contractant(s) suivant(s):

.....

Ayant pour mandataire M

Après avoir pris connaissance du présent cahier des charges, valant pour Règlement de Consultation, Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières.

Et après avoir fourni les pièces prévues,

Le titulaire ou mandataire s'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de **90 jours à compter de la date limite de remise des offres** fixée par le règlement de consultation.

Article 9 – Notification au candidat

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une copie du marché au titulaire. La date de notification correspond à la date de réception de la copie du marché par le titulaire.

Cette remise peut avoir lieu par l'envoi de la copie du marché par lettre recommandée avec accusé de réception, dans ce cas la date de notification sera celle figurant sur l'accusé de réception. (Date à reporter sur la page de garde du présent document).

En cas de remise de la copie du marché dans nos locaux sis Place Carnot 08400 Vouziers, le représentant habilité du titulaire signera une attestation de notification établie à cet effet et un exemplaire lui sera remis.

Le présent marché est établi pour une durée d'une année à compter de la date de notification du marché.

Article 10 – Sous-traitance, pénalités et résiliation

10.1 – Sous-traitance

Le titulaire du marché ne pourra, sous aucun prétexte, sous peine de dommages et intérêts, céder tout ou une partie de son marché à un sous-traitant sans l'accord écrit (lettre, télécopie ou courriel) de la ville de Vouziers.

10.2 – Pénalités

En cas de faute exclusive du prestataire ayant entraîné une inexécution ou une mauvaise exécution d'une de ses obligations contractuelles sur l'ascenseur, le prestataire pourra se voir appliquer par la commune de Vouziers une pénalité de 1% de la valeur annuelle HT des prestations pour celui-ci.

Le montant des pénalités applicables sur l'année du contrat en cours d'exécution est plafonné à 5% de la valeur annuelle HT des prestations de l'ascenseur.

Les pénalités seront réclamées par lettre recommandée avec accusé de réception.

10.3 - Résiliation

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'arrêter l'exécution des prestations par une décision de résiliation du marché, conformément dispositions du chapitre 6 du CCAG.

Fait en un seul original

Le prestataire

A, le.....

**Signature du titulaire précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »**

Acceptation de l'offre

La commune de Vouziers

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

A Vouziers, le.....

**Signature du demandeur précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »**

Le Maire de Vouziers
Yann DUGARD